

A Montreuil, le 12 février 2020
Syndicats de la production,
et de la transformation du papier

Compte-rendu de la réunion Paritaire du 12 février 2020.

En début de séance, les patrons font état des propositions dans le cadre de l'accord frais de santé. Ils précisent que la proposition contient un plancher pour le panier de soin minimum indexé sur celui du cartonnage, ils s'engagent aussi à travailler sur une négociation de branche sur les garanties et les recommandations.

La **FILPAC-CGT** demande des garanties pour ne pas voir des entreprises dénoncer les accords en vigueur pour mettre en place celui de la branche sous de faux prétexte. Il est donc demandé les choses suivantes :

- Préciser que la loi impose que les accords d'entreprise ne peuvent prévoir que des garanties équivalentes ou supérieures.
- Indiquer que des exemples de garanties complémentaires sont insérés dans l'annexe et qu'une négociation sur une grille de garanties s'ouvrira au deuxième semestre 2020.
- Mettre à jour le plafond de la parodontologie.
- Mettre des exemples concrets de financement des options complémentaires.

Pour le point 100, les **594,95€** proposé ne représentent que 1%, la **FILPAC-CGT** rappelle que ce point 100 est bloqué depuis 19 ans, ce qui fait une augmentation de 0,05% par an si nous avons eu des augmentations pendant ces 19 années. C'est une position dogmatique de la part de la branche patronale qui donne l'impression de vouloir supprimer l'ancienneté. Il ne faut pas s'étonner que nous ayons dû mal à attirer du monde dans notre branche.

Concernant les 20 minutes de pause la **FILPAC-CGT** reste sur sa position, elle veut que cette dernière soit rémunérée et comptabilisée comme du temps de travail effectif. La **FILPAC-CGT** demande que les 2 textes ancienneté et temps de pause soient dissociés.

Après une interruption de séance, la branche patronale propose le point 100 à **597,31€**.

La **FILPAC-CGT** précise qu'il ne faut pas que les patrons s'étonnent que la CGT n'ait pas de mandat pour signer dans la mesure où les patrons n'ont pas de mandat pour proposer mieux. Il est rappelé que si les accords ne sont pas signés cela signifie la mort de la branche patronale **UNIDIS**, et quoiqu'il arrive, la **FILPAC-CGT** existera encore, ce n'est donc pas les organisations syndicales qui sont sous pression, au patronat de revoir ses positions !